

Lausanne, le 3 septembre 1881

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 36

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. —
 six mois. . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la jolie nouvelle inédite dont nous commençons aujourd'hui la publication : *Voyage patriotique de M. Malinet*, par M. le professeur J. Besançon.

Lausanne, le 3 septembre 1881.

Les événements de Tunisie viennent de nous remettre en mémoire, un fait, dont nous avons déjà parlé il y a plusieurs années, et qui nous montre que de tout temps, les peuplades de la côte d'Afrique se sont livrées sur les Européens, à des actes de barbarie, qui doivent nous faire vivement désirer, dans ces parages, le triomphe des armes françaises et de la civilisation.

En 1802, on apprit que cinq de nos compatriotes, dont deux du canton d'Appenzell et trois du canton de Berne, parmi lesquels se trouvait le nommé Vincent Emery, des Cullayes, avaient été jetés sur les côtes d'Afrique en faisant la traversée de Gênes à Naples, et capturés par les Tunisiens, qui les retenaient depuis quatre ans, dans le plus cruel esclavage. Cette nouvelle nous parvint par l'entremise d'un Français, Antoine Klein, qui avait partagé pendant quelque temps, le sort de ces malheureux, et avait été ensuite rendu à la liberté, grâce à l'intervention de son gouvernement. « Faites toutes les démarches possibles, écrivait-il » au père d'Emery, pour briser les fers de votre » pauvre fils, car il souffre de grands tourments, » continuellement aux travaux dès le matin jus- » qu'au soir, traité à coups de bâton, mourant de » faim et rongé par la vermine. »

Par l'entremise d'un nommé Gardon, aspirant de marine, les parents du jeune Emery avaient pu recevoir une lettre de celui-ci, qui, de son côté, n'avait aucune nouvelle de sa famille :

Voici la troisième lettre que je vous écris depuis mon malheur dont je n'ai pu avoir le doux plaisir de voir une des vôtres, ce qu'il m'arrive de croire et vous êtes tous mor pour moi ce seret mille fois mor quand vie pour languir dans les peines ou je me trouve plongé mon sort est le plus déplorable du monde privé de ma liberté et de tout mais par en générale ce qui me consume de jour an jour comme une chandelle allumée.... si vous voulez m'écrire adrecez les lettres au ministre de la marine à toulon an provance et priez de les faire pacer à tunis antandu de mettre une anvelope au lettre et de mettre et dedans de le prié d'avoir la bonté de lespedié par première occasion.....

 Votre dévoué fils, Vincent Emery,
 Esclave Suisse depuis quattran
 Ambracé tous mes petits neveu en mon nom.

A plusieurs reprises le gouvernement helvétique fit des démarches en faveur d'Emery ; toutes restèrent infructueuses. Enfin, en 1803, le père adressa une pétition au Petit-Conseil du canton de Vaud, pour le supplier de lui venir en aide, en autorisant une collecte destinée au rachat de son fils. « Sans votre sollicitude paternelle, disait-il » dans sa requête, les souffrances de cet infortuné » et les regrets d'une nombreuse famille n'auraient » point de terme. »

Il fallait une somme de 4000 francs pour le rachat du jeune Emery. Le Petit-Conseil, prenant en considération la pétition qui lui était adressée, autorisa, par arrêté du 7 mai 1803, une collecte dans le canton, ayant pour but de réaliser cette somme.

La collecte produisit 2883 fr. 6 batz, et le Petit-Conseil chargea la maison Cassat, Bianchenay et Co, à Marseille, des négociations relatives au rachat du captif. — En août 1803, M. Barthez, correspondant de cette maison à Tunis, l'informait ainsi de ses premières démarches : « J'ai trouvé Vin- » cent Emery à 6 lieues d'ici, travaillant dans » un jardin du dey. La lecture de votre lettre l'a » rempli de joie, surtout quand, sur le tableau » qu'il m'a fait de sa misère, je lui ai accordé, » pour subvenir à ses besoins, un quart de piastre » par jour. A peine pouvait-il m'exprimer toute » sa reconnaissance pour ce secours, et il y a été » d'autant plus sensible, qu'il souffrait encore » d'une bastonnade de 500 coups, reçus sur tout » son corps, pour avoir tenté de s'évader avec » vingt autres compagnons d'infortune. C'est de- » puis ce moment qu'il a été mis aux travaux les » plus pénibles. »

Enfin, le 6 novembre 1804, la Maison Cassat informait le Petit Conseil de l'heureuse arrivée à Marseille, de Vincent Emery, avec deux de ses compagnons d'infortune, rachetés par le canton de Berne.

VOYAGE PATRIOTIQUE DE M. MALINET

PAR M. J. BESANÇON.

Le conseiller Auguste Malinet habitait une petite ville dont nous tairons, et pour cause, le nom à nos lecteurs. C'était, au physique, un homme d'environ soixante ans, jouissant d'un embonpoint prononcé et d'un crâne à peu près chauve ; au moral, une intelligence médiocre, avec

